

Pièce jointe n°2 à la lettre d'EURODEFENSE à Mr. Javier Solana datée du 29 juin 2009.

**Données issues de documents publiés par
l'Agence Européenne de Défense (AED)**

P.J. : 6 tableaux.

Les critères chiffrés destinés à préciser sous quelles conditions les Etats Membres pourront participer à cet accord font l'objet de l'annexe au *Document de travail relatif à la mise en œuvre de la Coopération Structurée Permanente (PJ n°1)*.

Afin de montrer que nos propositions de critères chiffrés sont telles qu'elles devraient permettre à une large majorité d'Etats Membres de rejoindre la Coopération Structurée Permanente vous trouverez en pièces jointes :

- Un tableau de l'AED présentant les *Defence expenditure as a percentage of GDP*.
- Un tableau de l'AED présentant les *Investments (equipment procureemnt and R&D) as a percentage of Defence expenditure*,
- Un tableau de l'AED présentant les *R&T Spend as a percentage of total Defence expenditure*.
- Un tableau fournissant le pourcentage de *Research &Technology versus Equipment Procurement +R&D* à partir des données :
 - *Research &Technology versus Defence Expenditure*,
 - *Equipment Procurement +R&D D versus Defence Expenditure*

Ce dernier paramètre caractérise l'effort de préparation de l'avenir par le pourcentage des ressources « équipement » affectées à cette préparation.

- Un tableau présentant l'*Évolution de l'effort de défense des principaux pays de l'Union européenne*
- Un tableau présentant les *Dépenses d'équipement des principaux pays de l'Union européenne*